

# Prestations thérapeutiques au sein de l'École Spécialisée



# Prestations thérapeutiques au sein de l'École Spécialisée

Le secteur thérapeutique répond aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques à travers des séances de thérapies individuelles, en groupe ou en classe.

Prestations thérapeutiques au sein de l'école des Perce-Neige:

- L'ergothérapie
- L'orthophonie
- La psychomotricité
- La psychothérapie
- La physiothérapie

Celles-ci sont reconnues et prises en charge, selon la profession, par l'Assurance Invalidité (AI), la caisse maladie ou subventionnées par le canton.

Le soin de la personne est au centre de la thérapie qui tend à lui donner les outils nécessaires permettant d'évoluer, de progresser dans ses apprentissages et d'être plus autonome et confortable.

L'alliance thérapeutique est également au coeur des différentes prises en charge. Elle prend en compte la relation thérapeutique privilégiée entre l'enfant ou l'adolescent-e et le-la thérapeute, ainsi que la relation de confiance et de collaboration avec sa famille.

Les mesures thérapeutiques s'adressent aux enfants et adolescent-e-s présentant, par exemple, des troubles:

- neurologiques
- du développement sensori-moteur et psychomoteur
- du spectre autistique
- du comportement
- cognitifs
- de la communication
- psychiques et/ou émotionnels
- relationnels



## Évaluation et prise en charge

L'évaluation de l'enfant ou de l'adolescent-e dans un champ thérapeutique spécifique peut être faite à la demande des parents et/ou d'autres professionnel-le-s (internes ou externes aux Perce-Neige).

Il s'ensuit un bilan mettant en avant les ressources et les difficultés de l'élève ainsi que la planification de la mesure thérapeutique pour soutenir les besoins spécifiques.

## Que permet la présence des thérapeutes au sein de l'École Spécialisée?

- La collaboration et les co-thérapies
- La vision et le travail interdisciplinaire
- L'observation et/ou l'intervention dans les classes et les différents lieux de vie de l'institution
- L'établissement d'objectifs communs avec les familles, l'équipe pédago-éducative et les thérapeutes
- La cohésion dans les moyens mis en place au service de l'enfant ou de l'adolescent-e
- Accès facilité aux soins (limitation des déplacements, intégration à l'horaire scolaire)
- Travail sur l'intégration des apprentissages dans la vie quotidienne (généralisation des acquis)
- L'intervention ponctuelle auprès d'autres enfants ou adolescent-e-s de l'école
- La participation à des projets institutionnels

Fondation Les Perce-Neige  
Domaine de Compétences École Spécialisée

Direction  
chemin Mon Loisir 23e  
2208 Les Hauts-Geneveys

Secrétariat de direction  
tél. 032 886 67 15

